

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 28 mai 2010 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du code du patrimoine

NOR : MCCC1014081A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 28 mai 2010, est refusé le certificat d'exportation demandé pour un *microscope optique*, signé « Le Bas aux Galeries du Louvre », époque Régence, bronze doré, laiton, acier, étui en maroquin, ce rare jalon dans l'histoire des instruments scientifiques, composé de deux lentilles et demeuré en bon état de conservation dans son étui d'origine, qui est à la fois un véritable objet d'art et un témoin de l'activité des fabricants français, annonçant, par sa datation précoce, les progrès du milieu du siècle des Lumières accomplis en France dans le perfectionnement des microscopes et se révélant susceptible de combler les lacunes des collections publiques nationales, qui détiennent seulement des modèles plus récents.